

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 2043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Denaja
-----**ARTICLE 25**

Rédiger ainsi l'alinéa 41 :

« c) Après le *c*, il est inséré un *d* ainsi rédigé : ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.